

La Région Occitanie vous accompagne



Consumer Electronics Show

Las Vegas - 5 au 8 janvier 2017

L'offre collective régionale c'est :

- Une action d'envergure pour toutes les entreprises du territoire
- Deux agences de développement mobilisées au service des entreprises
- Un accompagnement sur mesure avec 3 volets complémentaires : exposition, marketing et prospection

Toute demande d'inscription est préalablement soumise à un Dossier préparatoire* visant à définir vos besoins et objectifs de participation.

*à compléter et à retourner entre le 07 juillet et le 05 août 2016

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Sud de France Développement

Camille TRAVIER

Chargé de Projet – Filière Numérique

04 99 64 28 54 – numerique@suddefrance-dvpt.com

Madeeli

Vincent VIGIÉ

Chargé de mission - Industrie du numérique

05 61 12 57 23 - vincent.vigie@madeeli.fr

Optez pour une **action collective** Sud de France Développement/Madeeli pour **valoriser votre présence** sur le CES

PARTICIPEZ AU CES :

>> Pour capitaliser sur le rendez-vous incontournable des industries numériques!

- Testez le potentiel de votre innovation, pousser vos réflexions et développer de nouveaux axes créatifs
- Rencontrez vos prospects et développez des partenariats stratégiques, commerciaux ou technologiques
- Développez votre réseau national et international et créer des synergies avec les acteurs de votre territoire
- Renforcez la visibilité de votre entreprise et accélérez la notoriété de votre innovation.

SOUSCRIVEZ A L'ACCOMPAGNEMENT SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT/MADEELI :

>> Pour vous faire gagner en efficacité !

- Bénéficiez du savoir-faire maîtrisé et de notre expertise de cet événement.
- Bénéficiez d'un accompagnement sur mesure en fonction de votre profil
- Optimisez votre déplacement en rencontrant les bons contacts
- Augmentez votre visibilité en étant partie prenante de la dynamique régionale
- Suivez une feuille de route claire et formalisée.

>> Pour vous faire gagner en sérénité !

- La coordination complète est assurée par nos équipes avec l'appui de la Maison de la Région à New York.
- Soyez correctement orienté grâce à notre expertise du marché américain.
- La construction et l'aménagement de votre espace sont anticipés pour vous permettre de vous concentrer sur vos rendez-vous et votre présence sur le salon.

>> Pour prendre part à la dynamique régionale de la filière !

- Interaction avec l'ensemble de la délégation
- La dynamique collective favorise les partages d'expériences avec d'autres entreprises de la filière en région.
- Bénéficiez de temps de débriefing quotidiens sur le salon et capitaliser vos retours d'expériences en direct

>> Pour profiter de notre nouvel accompagnement sur mesure et d'une offre élargie :

- Nouveau territoire, nouvelle région : Accompagnement des entreprises de la Région Occitanie sur mesure en 3 volets d'accompagnement distincts et complémentaires.

LE CES

EN QUELQUES MOTS

- ✓ **Salon incontournable** des industries numériques B to C.
- ✓ Le **plus haut lieu de rencontre** pour tous ceux qui évoluent dans l'industrie des technologies de consommation.
- ✓ Présentation des **dernières innovations mondiales**.

LE CES

EN QUELQUES CHIFFRES

- ✓ **223 000 m²** d'exposition
- ✓ **170 000** visiteurs professionnels dont **51 300** internationaux
- ✓ **2 670** financeurs & investisseurs
- ✓ **3 800** exposants
- ✓ **300** conférences
- ✓ **153** pays représentés
- ✓ **6900** journalistes

Profitez de notre nouvel accompagnement sur mesure et d'une offre élargie grâce à 3 volets **distincts et complémentaires**
Détail des prestations, réservées aux entreprises de la Région Occitanie après réception des dossiers de candidatures

Volet Exposition sur l'Eureka Park *(réservée aux entreprises éligibles par les organisateurs du CES)*

Une vitrine sur la zone d'exposition la plus visitée :

- ✓ **Une préparation** en amont pour optimiser et sécuriser la participation au CES et l'approche du marché américain.
- ✓ **Un stand équipé de 10' x 10' (env 9m²)** : Cloisons, moquette, enseigne et signalétique, Internet 3Mbs, électricité.
- ✓ **La gestion et l'organisation de votre stand** : Concept clé en mains, signature régionale commune, négociation auprès des organisateurs du CES, gestion des inscriptions.

TARIF
1500 € HT

Volet Accompagnement Marketing

Des outils pour maximiser l'impact de vos efforts marketing :

- ✓ Séance de travail en amont pour définir votre positionnement et cibles prioritaires pour l'évènement
- ✓ Coaching et ateliers (selon les besoins prédéfinis avec vous : pitch, prise de parole, PI, règlementation, investisseur...)
- ✓ Aide au rédactionnel pour vos supports de communication en fonction de vos cibles
- ✓ Qualification, organisation et animation de votre travail de veille (animation de groupe de visite)
- ✓ Facilitation de mises en relation : prospects commerciaux, partenaires, presse
- ✓ Participation à toutes les séances de débriefing et soirées de la délégation régionale sur place

* complément pour les exposants : support pour la déclinaison des messages et positionnement, animation de votre stand

TARIF
500 € HT*

*100 € HT pour les
entreprises ayant souscrit au
volet Exposition

Volet Prospection EAEC/EEN en amont du salon les 3 et 4 janvier 2016

Une option pour soutenir vos mises en relation:

Prospection standard EAEC/EEN:

- ✓ Action d'identification et d'aide à la mobilisation de prospects
- ✓ Sur place, mise en relation, encadrement et participation à des actions de rendez-vous B2B. 30 min speed meetings

Prospection Premium EAEC/EEN:

- ✓ Prospection standard
- ✓ 3 minutes de présentation devant investisseurs
- ✓ Démonstration produit durant les temps de networking (déjeuners, cocktails)
- ✓ Participer au « European-American Pitch Awards » devant un jury spécialisé

TARIF
350 € HT

TARIF
875 € HT

Deux agences de développement pour accroître la dynamique régionale et vous aider à maximiser votre ROI

La Région a confié à Sud de France Développement le pilotage de cette action d'envergure afin de renforcer la dynamique régionale et accroître durablement le développement des entreprises du territoire à l'international. Une collaboration est étroitement engagée avec Madeeli pour mener à bien cette action.

NOUS SOMMES A VOTRE ÉCOUTE :

- De façon équitable, objective
- Pour vous répondre de façon pragmatique
- Pour bâtir avec vous votre stratégie
- Pour déployer votre conquête des marchés

L'EXPERTISE

>> DE L'ENTREPRISE

- Maîtrise des étapes-clé du développement
- Maîtrise des besoins, des problématiques, des conditions de réussites...

>> DE L'UNIVERS DES RÉSEAUX

- une interaction avec les clusters du territoire, dont French South Digital et Digital Place
- un partenariat avec les acteurs majeurs du développement international et économique, Transferts LR/EEN

>> DES TECHNIQUES et SPÉCIFICITÉS de l'approche des marchés

- 36 pays approchés chaque année
- Expertise d'action terrain

LE SAVOIR-FAIRE

>> GESTION DE PROJET

- Evénements, salons, missions pays, programmes d'accompagnements, ateliers...

>> MISE EN RÉSEAU/RELATION

- Plus de 3 000 rendez-vous et mises en relation chaque année

>> ANIMATION ET CO-CONSTRUCTION

- 100% du programme issu de la co-construction avec les entreprises et acteurs/partenaires régionaux
- 100% des opérations organisées en association avec les partenaires régionaux, nationaux et internationaux

L'ACCOMPAGNEMENT PAR SDFD DE LA FILIERE NUMERIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

- **123 actions** suivies par des entreprises de la filière depuis 2011.
- **841 accompagnements produits** pour le compte de **255 d'entreprises** différentes depuis 2011.
- **41 pays ciblés**

L'ACCOMPAGNEMENT PAR MADEELI DE LA FILIERE NUMERIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

- **15 Actions par an** (salons internationaux, journées sur le territoire)
- **+ 160 projets** d'entreprises régionales par an et **10 projets** d'entreprises venant s'implanter en région.
- **5 pays abordés** par an

BULLETIN DE PARTICIPATION CES 2017

VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES RECEPTION ET ANALYSE
DE VOTRE DOSSIER PREPARATOIRE A RETOURNER AVANT **LE 05/08/16**

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Activité de la société :
Responsable : Fonction :
Contact pour la préparation de l'action :
Fonction :
Ligne directe : E-mail :
Site internet :

N° SIRET :

Etes-vous assujetti à la TVA ? ☐ NON

☐ OUI : N° de TVA

Données obligatoires et confidentielles (internes SDFD) :

	2013	2014	2015
CA (en K€)			
CA export K€			
Effectif			
Effectif export			

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation, m'engage à les respecter et à participer à l'action selon les conditions suivantes :

Votre inscription ne pourra être prise en compte en l'absence de paiement du montant TTC de l'acompte. Sa confirmation reste soumise au paiement de vos participations antérieures à nos actions. Dans la limite des places disponibles et après étude de votre profil.

COCHEZ L'(ES) ACCOMPAGNEMENT(S) CHOISI(S) :

- ☐ **Volet Exposition** : 1500 € HT + TVA 300 € = **1800 € TTC**
- ET/OU ☐ **Volet Marketing** : 500 € HT + TVA 100 € = **600 € TTC** (Ramené à 120 € TTC pour les entreprises ayant souscrit au volet exposition SDFD)
- ET/OU ☐ **Volet Prospection assuré par l'EAEC** : ☐ **Standard** : 350 € HT + TVA 70 € = **420 € TTC**
- ☐ **Premium** : 875 € HT + TVA 175 € = **1050 € TTC**

TOTAL TTC

VOS CONTACTS

SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT

Camille TRAVIER

Chargé de projet – Filière numérique
numerique@suddefrance-dvpt.com / +33 (0)4 99 64 28 54

MADEELI

Vincent VIGIÉ

Chargé de mission - Industrie du numérique
vincent.vigie@madeeli.fr / +33(0)5 61 12 57 23

Date, cachet et signature

Je joins avec le présent bulletin d'inscription le chèque d'acompte représentant 50 % des engagements souscrits, à l'ordre de *Sud de France Développement* :

Total TTC du/des volet(s) choisi(s) x 50 % = _____ €

BI et acompte à renvoyer par courrier à l'adresse :

SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT
3 840 Avenue Georges Frêche - CS 10012
34477 PEROLS CEDEX

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante du contrat conclu avec SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

Article 1 – OBJET ET DOMAINE D’APPLICATION

Les présentes conditions ont pour objet de définir par contrat les modalités d’exécution par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, à quelque titre que ce soit, des activités et des prestations afférentes à l’organisation de salons et de manifestations spécifiques en France ou à l’étranger, moyennant un prix librement convenu assurant une juste rémunération des services rendus tant en régime intérieur qu’en régime international.

Tout engagement ou opération avec SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT vaut acceptation, sans aucune réserve, par LE PARTICIPANT des conditions ci-après définies.

Quel que soit l’opérateur désigné par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, les présentes conditions règlent les relations entre LE PARTICIPANT et SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

Aucune condition particulière ni autres conditions générales émanant DU PARTICIPANT ne peuvent, sauf acceptation formelle de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT prévaloir sur les présentes conditions.

Article 2 – DEFINITIONS

2.1 *PARTICIPANT* : Par PARTICIPANT, on entend la partie qui contracte la prestation avec SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

2.2 *OPERATEUR* : Par OPERATEUR, on entend tout prestataire de service qui organise, exécute ou fait exécuter, sous sa responsabilité et en son nom propre toute prestation commandée par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

2.3 *PRESTATION* : Par PRESTATION, on entend l’ensemble des missions de prospection, des opérations logistiques, d’assistance, de promotion, de représentations effectuées par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT au nom ou pour le compte du PARTICIPANT.

2.4 *CONTRAT* : Par CONTRAT, on entend le formulaire d’inscription, dûment signé et complété.

Article 3 – OBLIGATIONS

3.1 *Obligations du PARTICIPANT* : Toute participation, une fois admise engage définitivement son souscripteur.

L’inscription du PARTICIPANT ne sera effective que si elle est accompagnée d’un versement égal à 50 % du montant total TTC de la prestation souscrite auprès de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT. Les 50% restants devront être versés au plus tard 7 jours avant le premier jour de la prestation. Les « Frais complémentaires » inhérents au déroulement de la prestation seront facturés dès l’issue de la prestation et à honorer dans un délai n’excédant pas 15 jours après cette date.

Le PARTICIPANT s’engage à communiquer à SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT des informations justes et sincères et à lui adresser tous les éléments nécessaires à la fourniture d’une prestation adaptée.

Le PARTICIPANT s’engage à prévenir SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT de tout changement concernant les données fournies et serait seul responsable des dommages éventuels qui pourraient résulter d’informations erronées ou incomplètes.

LE PARTICIPANT s’engage à respecter les cahiers des charges et à se conformer aux consignes transmises par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

3.2 *Obligations de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT*: SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à agir dans le respect des dispositions réglementaires et légales en vigueur dans les limites de l’accord signé par le PARTICIPANT.

En conséquence, les prestations accomplies par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT ne relèvent en aucune manière de la notion juridique de l’obligation de résultat, mais de la seule obligation de moyen.

Article 4 – DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités d’organisation du salon ou des manifestations spécifiques, notamment la date d’ouverture, sa durée (prolongation, ajournement, ou fermeture anticipée), l’emplacement où il se tiendra, les heures d’ouverture et de fermeture, le prix des entrées sont déterminées par l’organisateur et peuvent être modifiés à son initiative sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité.

Dans le cas où pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, qui seront communiquées au PARTICIPANT par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, le salon ou la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d’admission sont annulées et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées sont réparties entre les PARTICIPANTS, au prorata des sommes versées par chacun d’entre eux.

Article 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le PARTICIPANT sera admis en fonction des espaces disponibles. En cas d’indisponibilité, le PARTICIPANT sera avisé par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT de l’impossibilité de sa participation. Le formulaire d’inscription dûment signé et complété a une valeur contractuelle. Seule la réception du formulaire d’inscription dûment complété et signé constituera l’inscription définitive.

Il doit être retourné à :

SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT - 3 840 Avenue Georges Frêche - CS 10012 34477 PEROLS CEDEX

Le renvoi du bulletin d’inscription signé entraîne l’acceptation totale de ce présent règlement.

Article 6 – CESSION/SOUS LOCATION

Sauf autorisation écrite de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT, un PARTICIPANT ne peut céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit, tout ou une partie de sa concession dans l’enceinte du salon. Néanmoins, plusieurs PARTICIPANTS peuvent être autorisés à réaliser une présentation d’ensemble, à condition que chacun d’eux ait reçu un accord préalable de SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT.

Article 7 – ASSURANCE

Le PARTICIPANT est tenu de souscrire à ses propres frais une assurance multirisque garantissant les biens dont il a la propriété ou la garde et notamment contre le risque de vol ou de perte des objets exposés ou autres objets lui appartenant. Cette assurance doit également couvrir la responsabilité civile du PARTICIPANT pour les dommages commis aux tiers.

SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT est réputée déchargée de toute responsabilité à ces égards.

Article 8 – ANNULATION

La réception par SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT du seul engagement de participation signé par l’entreprise rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation de la manifestation. Ainsi SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes versées par l’entreprise au titre de sa participation. Toute annulation de contrat de participation et/ou réduction de surface ouvrira le droit à SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT de facturer une indemnité de résiliation égale à l’intégralité de la surface réservée et/ou des prestations commandées.

Article 9 – LITIGE

Les présentes Conditions Générales et l’ensemble du contrat sont soumis au droit français.

Le PARTICIPANT et SUD DE FRANCE DEVELOPPEMENT s’efforcent de chercher une solution amiable à tout différend qui pourrait surgir de la formation, de l’interprétation ou de l’exécution du contrat.

A défaut, le litige est soumis à la compétence exclusive du tribunal de Montpellier nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

En tout état de cause, aucune action, quelle qu’en soit la nature, le fondement ou les modalités, nées du contrat, ne peut être intentée par les parties plus d’un an après la survenance de son fait générateur.